



Le mot du président Jean-Christophe Duchon-Doris

En 2014, le tribunal administratif de Toulon a continué à montrer un fort dynamisme. Depuis sa première année pleine de fonctionnement, 2009, ses entrées ont ainsi augmenté de plus de 40 % et ses sorties de plus de 23 % alors même que ses effectifs ont légèrement diminué. Pour la seule année 2014, c'est plus de 4 000 dossiers qui ont été enregistrés, soit une hausse

de plus de 23,4 % par rapport à l'année précédente. Les contentieux sociaux (26 % des entrées), la fonction publique (16 %) et l'urbanisme (14 %) constituent les principaux domaines d'intervention du tribunal. Mais le contentieux fiscal (+ 48 %) et les marchés publics (+ 36 %) progressent également fortement. Dans ce contexte d'explosion des entrées, le tribunal a continué

à juger près de 3 400 affaires par an, soit une productivité par magistrat parmi les plus élevées de France. Il s'est par ailleurs doté d'outils modernes de gestion avec la mise en œuvre et la montée en puissance des téléprocédures.

4 086

AFFAIRES ENREGISTRÉES,
SOIT UNE AUGMENTATION DE
23,4 % PAR RAPPORT À 2013

3 328

AFFAIRES JUGÉES, SOIT
UNE BAISSÉ DE **2,9 %**
PAR RAPPORT À 2013

Délai prévisible moyen
de jugement

1a2m2j

-7,1 %
DE 2009 À 2014

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES
PAR TYPE DE CONTENTIEUX



9,8 % Contentieux fiscal

6,6 % Étrangers

11,1 % Fonctionnaires
et agents publics

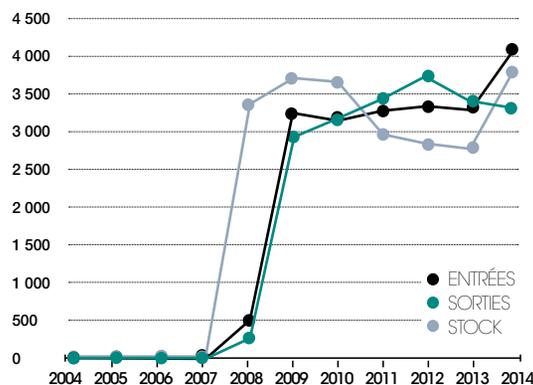
7,5 % Police

11,4 % Environnement et
urbanisme & aménagement

15,6 % Contentieux sociaux

37,9 % Autres

NOMBRE D'AFFAIRES
EN DONNÉES NETTES (DEPUIS 2004)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.